



LA LETTRE DE VOTRE DÉPUTÉ

Madame, Monsieur,
Chers habitants de la 3^e circonscription du Bas-Rhin,

Je me permets de vous communiquer (page 4) les dates et lieux des prochaines réunions d'échange que je propose tous les six mois depuis mon élection, ainsi que je m'y étais engagé en 2017. À mi-mandat, ces échanges revêtent une importance toute particulière alors que des transformations importantes sont en cours à l'hôpital, à l'école ou pour nos retraites par exemple.

Vous trouverez aussi dans cette lettre d'information quelques exemples d'actions menées à votre service et suite à vos sollicitations ou interpellations. Les sujets ne manquent pas, je vous invite donc à venir les approfondir et en débattre avec moi et bien entendu avec d'autres habitants de notre circonscription.

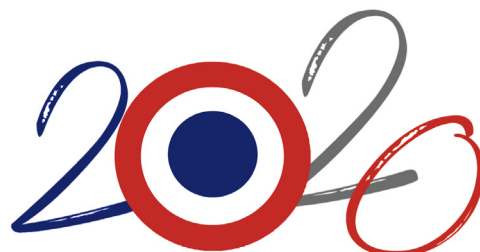
Dans l'attente de vous voir, permettez-moi de vous souhaiter, du fond du cœur une très bonne année !

Meilleurs vœux et à bientôt
Bruno Studer

Bruno Studer
Député de la 3^e circonscription du Bas-Rhin

Les députés La République
En Marche !

BONNE ANNÉE



Nous construisons ensemble

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE LA FRANCE

Vos préoccupations sont au cœur de mon action en tant que député. C'est pour cela que, depuis le début de mon mandat, mon équipe et moi-même venons au plus près de vous, en **porte-à-porte**, tout au long de l'année. En 2 ans et demi c'est plus de **20 000 portes** que nous avons ainsi toquées pour consulter quelques **1 500 personnes** sur l'un des **5 sujets** abordés : fin de vie, éducation nationale, mobilité, sécurité/justice et politique migratoire.

Depuis septembre, je vous propose de donner votre avis sur la politique migratoire française. En effet, dans le cadre du **débat organisé à l'Assemblée nationale** sur le sujet, il me paraissait essentiel de vous consulter.

L'ensemble des consultations est disponible en ligne sur le site : www.brunostuder.fr/consultations



Des membres de mon équipe lors d'une session de porte-à-porte dans la circonscription.

CONCRÈTEMENT, à la suite du débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a annoncé une vingtaine de mesures parmi lesquelles :

- *Le recrutement de nouveaux agents à l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et à la cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour réduire le temps de traitement des dossiers de 12 à 6 mois. Il s'agit selon les cas d'accélérer la reconduite à la frontière ou de favoriser une intégration plus rapide.*
- *L'adaptation de l'aide médicale d'État (AME) et des conditions d'accès des demandeurs d'asile à la protection universelle maladie (PUMA) pour limiter les abus, avec la garantie d'un accès effectif aux soins pour les personnes migrantes en situation de vulnérabilité.*
- *L'évacuation des campements insalubres et la création de nouvelles places d'hébergement pour les demandeurs d'asile.*

FIN DE VIE : PARLONS-EN !

Ayant été sollicité à plusieurs reprises sur ce sujet, j'organise depuis le début de mon mandat des rencontres en circonscription sur la fin de vie, sous la forme de **réunions publiques et de conférences-débats**. Au fil de ces échanges, j'ai pu constater un **déficit d'information** sur le contenu des dispositions en vigueur.

La **loi du 2 février 2016 dite Leonetti-Claeys** a en effet créé de nouveaux droits pour les personnes en fin de vie et en a précisé d'autres. Il ressort néanmoins des échanges sur le terrain que **les usagers ignorent souvent l'existence de ces droits nouveaux** et que **l'information des professionnels de santé eux-mêmes est encore insuffisante** notamment en ce qui concerne les situations complexes pour lesquelles ils n'ont pas toujours pu être formés.



Réunion d'échanges et d'informations le 25 novembre dernier à Souffelweyersheim

CONCRÈTEMENT, face à ce constat, j'ai demandé officiellement à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale d'évaluer la loi du 2 février 2016.

Cette évaluation approfondie des droits des personnes en fin de vie est aujourd'hui nécessaire pour dresser un état des lieux de la fin de vie en France et constitue un préalable qui permettra de conclure à la nécessité, ou non, de légiférer à nouveau.

PROTÉGER LES ENFANTS YOUTUBEURS

Depuis cinq ans, des **vidéos** mettant en scène des enfants sont publiées sur les **plateformes de partage de vidéos**. Les enfants sont ainsi amenés à être filmés dans le cadre d'activités de loisirs, de défis, de tutoriels ou en train de tester, déguster ou déballer divers produits.



En France, le **travail des enfants** est très encadré ! Temps de repos, droit au loisirs, sanctuarisation des revenus jusqu'à la majorité s'appliquent ainsi. Si je me réjouis de voir de nouvelles formes d'entrepreneuriat et de création, il faut cependant que les intérêts supérieurs des enfants continuent à être garantis, y compris sur internet, qui n'est pas un espace de non droit.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que certaines chaînes peuvent publier jusqu'à plusieurs vidéos par semaine, imposant aux enfants d'y consacrer **un temps important** auquel s'ajoute parfois des activités de promotion annexes, telles que des signatures d'autographes avec leurs fans, des spots publicitaires pour des annonceurs ou des séances photos augmentant de facto le **poids de leur engagement** dans ces activités.

Après un **travail de recherche et d'auditions** de plusieurs mois, j'ai conclu à la nécessité d'assurer à ces enfants des **règles protectrices** puisque les vidéos les mettant en scène ne font aujourd'hui l'objet d'aucun encadrement juridique.

Aussi, dans le contexte de l'examen du projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique, j'ai procédé au **dépôt d'une proposition de loi** visant à réguler l'exploitation commerciale de l'image des enfants sur les plateformes en ligne.

Au plus près du terrain

PUNAISES DE LIT : UN FLÉAU À COMBATTRE !

Vos problèmes du quotidien me touchent et me poussent à agir : c'est ainsi qu'après avoir été à l'origine de la loi pour lutter contre les rodéos motorisés, je me suis saisi d'un autre sujet dont certains d'entre vous sont venus me parler : les punaises de lit ! Les punaises de lit sont un véritable fléau pour de nombreuses personnes. Certains d'entre vous sont d'ailleurs venus dans ma permanence me faire part de leurs difficultés face à ce parasite.

Les punaises de lit concernent tout le monde et leur présence n'est en aucun cas liée à un manque d'hygiène : les grands palaces sont concernés tout comme les logements individuels ! Plus de 400 000 sites ont été repertoriés en France en 2018.

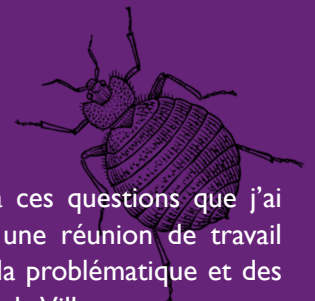
À l'Assemblée nationale, pour mes collègues, je suis devenu « Monsieur punaises de lit » et j'en suis fier tant les questions que pose ce véritable fléau sont aigües : comment prévenir et rassurer ? Comment traiter durablement et efficacement le problème ? Comment financer les opérations de désinsectisation ?

C'est pour trouver la réponse à ces questions que j'ai organisé le 10 octobre dernier une réunion de travail avec des députés concernés par la problématique et des conseillers du Ministre chargé de la Ville pour tester un panel d'axes de travail que j'avais identifiés au préalable : clarification de la responsabilité incombant au propriétaire et au locataire en cas d'infestation ; détermination d'un motif légal permettant à un bailleur de vérifier la présence de punaises de lit dans l'appartement d'un locataire.

J'ai également convié le 27 novembre dernier, une trentaine de spécialistes et acteurs concernés de toute la France à une après-midi de travail à l'Assemblée nationale.

Ces consultations ont déjà permis de dégager des axes d'amélioration sur l'accessibilité de l'information et l'importance d'une communication sur ce sujet.

Elles permettront encore de préciser d'avantage les mesures à prendre et ainsi établir de nouvelles recommandations qui seront transmises au cabinet du Ministère de la Ville et du Logement, afin de répondre rapidement à un problème du quotidien pour de nombreux Français.



RÉUNIONS PUBLIQUES

Je viens à votre rencontre :

Ces **rendez-vous semestriels** que je vous propose depuis le début de mon mandat nous permettent d'**échanger**, toujours plus nombreux, sur les **réformes en cours**, sur le **rôle** et le **travail** de votre député.

Nous nous retrouverons **dans l'ensemble de la circonscription** : pas un seul habitant ne sera éloigné de plus de trois kilomètres d'un lieu de réunion. Pour répondre au développement du quartier du Wacken et à l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, une huitième date est ainsi proposée pour toujours me rapprocher davantage de chacune et chacun d'entre vous. Cette **proximité est essentielle** !



REICHSTETT

Lundi 6 janvier à 20h00

Salle des Fêtes

Place du Gymnase à Reichstett



SCHILTIGHEIM

Jeudi 16 janvier à 20h00

Salle Kléber

119 route du G^{al} de Gaulle à Schiltigheim



HOENHEIM

Jeudi 9 janvier à 20h00

Salle du Conseil municipal (à l'arrière de la mairie)

28 rue de la République à Hoenheim



BISCHHEIM

Vendredi 17 janvier à 20h00

Club house - zone sportive Ouest (FC Soleil)

Rue André Marie Ampère à Bischheim



LA ROBERTSAU

Vendredi 10 janvier à 20h00

Foyer Mélanie

4 rue Mélanie à Strasbourg



SOUFFELWEYERSHEIM

Lundi 20 janvier à 20h00

École maternelle des Coquelicots

18 allée des Peupliers à Souffelweyersheim



CRONENBOURG

Lundi 13 janvier à 20h00

Salle St Sauveur

6 rue Jacob à Strasbourg



WACKEN

Jeudi 23 janvier à 20h00

Restaurant « Au Wacken »

1 rue Contades à Schiltigheim

RESTONS EN CONTACT

www.brunostuder.fr - contact@brunostuder.fr

14 rue du Brochet 67300 SCHILTIGHEIM
03 88 04 20 73

Pour suivre nos actions :



#CIRCO6703